COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

CAHIER DES CHARGES

Annexe MINI BOL D'OR

Annexe au cahier des charges des championnats Départementaux.

1) Terrains de Jeux

- Prévoir environ 30 jeux,
- Les jeux doivent impérativement être tracés à la ficelle,
- Dimensions des aires de jeux : réglementaires, soit 4m x 15m.

2) Restauration

- Prévoir une restauration (rapide) pour les 2 jours de la compétition (samedi et dimanche).
 - Le 1er jour, le nombre de repas sera ajusté en fonction du nombre d'équipes inscrites.
 - Le 2ème jour prévoir pour 12 équipes.
- Le prix des menus ne devra pas dépasser 15€,
- La composition des menus doit être communiquée au CD07, au moins 1 mois avant la compétition afin de permettre la diffusion des inscriptions auprès des clubs.
- Le CD07 prendra en charge la gestion des réservations de repas, communiquera au club 15 jours avant la compétition le nombre total de repas à prévoir, et effectuera le règlement global auprès du club organisateur.
- Le service des repas s'effectuera en 3 tours, le 1er à 11h40, le 2ème à 12h35 et le 3ème à 13h30.
- Le club organisateur doit également prévoir les repas de midi pour les 2 délégués du Comité ainsi que pour l'arbitre. Ces repas seront à la charge du club organisateur.

3) Horaires

- Le Mini Bol d'Or débutera à 8h00 sans interruption, jusqu'à environ 18h30/19h00 pendant les 2 jours.
- Arrivée des délégués, 1h avant le début de la compétition.

4) Table de marque

- Prévoir une table de marque pour les 2 délégués.
- Une arrivée électrique pour assurer le branchement de l'ordinateur et de l'imprimante,
- Un tableau suffisamment grand devra être mis à disposition pour y afficher le tirage des parties.

Mis à jour le 07/07/2026